



08

PRÉSENTATION

# Un œil sur nos élus

Le journaliste Alexandre Brutelle, 26 ans, lançait en juin dernier le site Deputy Watch, destiné à recenser les condamnations des députés élus en 2012. C'est au tour des sénateurs avec **Politics Watch**. Par Christine LAMIABLE Illustration Denis CARRIER

**C**orruption, injures, licenciement abusif, discrimination, fraude fiscale... Sur la plateforme Politics Watch, on pourra, à partir du 8 janvier, savoir en trois clics si son député ou son sénateur a eu affaire à la justice. Une transparence excessive ou salutaire?

### Pourquoi avoir créé ces sites?

Pour offrir aux citoyens des éléments objectifs qui les éclairent avant un vote. Quand j'ai créé Deputy Watch, qui répertorie les informations judiciaires

relatives aux députés de la XIV<sup>e</sup> législature (2012-2017), on m'a parfois opposé le droit à l'oubli pour chaque citoyen. Mais je ne pense pas que cela s'applique aux élus, lesquels ont un devoir d'exemplarité. La liberté d'informer doit l'emporter. D'autant que l'obligation du casier vierge pour les élus est finalement absente de la loi pour la transparence de la vie publique promulguée en septembre. Notre travail met par ailleurs en valeur le fait que la majorité des élus n'a rien à se reprocher.

### Comment recueillez-vous ces informations?

Nous sommes une vingtaine de « data-journalistes » bénévoles à rassembler des données issues d'archives de presse générale (Factiva) ou juridique (Dalloz, Lexis360 et Lamyliné). Elles nous permettent d'accéder à des condamnations qui n'apparaissent pas ailleurs. Lorsqu'elles sont anonymisées, nous nous servons des initiales et de la date de naissance des élus concernés pour recouper nos informations.

### Quel est le bilan de vos recherches sur les sénateurs?

Les sénateurs élus en 2011 et 2014, qui représentent à peu près les deux tiers de la législature actuelle, sont 7 % à avoir été reconnus coupables d'infractions. C'est à peu près le même taux que pour les députés de la précédente législature (7,6 %). Mais alors que les députés sont principalement condamnés pour diffamation et injure publique, les sénateurs sont surtout sanctionnés pour des irrégularités de campagne et des faits de corruption. Nous avons aussi recensé les affaires en cours ou passées, dans la catégorie « faits notables ». On y trouve la trentaine de sénateurs ayant bénéficié du système des caisses noires du temps du RPR et de l'UMP. Nous signalons aussi les élus qui ont fait appel de décisions, comme Robert Navarro, sénateur de l'Hérault réélu en 2014 sous l'étiquette socialiste (rattaché LRM à présent). Il a été condamné avec son épouse en 2016 pour avoir détourné plus de 85 000 euros des comptes du parti.

### Que trouvera-t-on sur Politics Watch à terme?

Un outil de veille sur les élus actuels et les membres du gouvernement. Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, ex-sénateur du Rhône, se trouve déjà dans notre base de données, puisqu'il a été condamné en 2016 par le Sénat à un plafonnement de ses indemnités parlementaires en raison de son absentéisme. Notre démarche est journalistique mais aussi citoyenne. Nous appelons la société civile à nous signaler des faits sensibles grâce à une boîte mail encryptée. •

[Politicswatch.fr](http://Politicswatch.fr)



@CLAMIABLE